

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 30 juin 2017**Feuillet : 2017/06/30**Page 1*

Le trente juin deux mille dix sept, à dix-sept heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2017.

PRESENTS : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, Mme PLANCHE Lydie, Mme MARIANY Marie-Line, M. FALQUE Jean-Louis, Mme DUCHER Fabienne, M. BONNAFOUX Daniel.

PROCURATIONS : M. RIOS Philippe à F. GRAVA, M. DETRE Yannick à A. VALLADE.

ABSENTS : M. RIOS Philippe, M. DETRE Yannick, Mme BUCINA Natacha, M. VIVIER Pierre, M. SANTARPIA Joseph.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Jacqueline SIVIGNON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES SENATORIAUX***Délibération n°2017/06/30/01***

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives à l'élection des délégués sénatoriaux pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Il précise ensuite que le nombre de délégués titulaires à élire est de cinq et de trois pour les suppléants.

Une liste unique de candidats est présentée par Monsieur TINET Georges, Maire, qui est composée comme suit :

- 1) TINET Georges, 2) SIVIGNON Jacqueline, 3) PLAZANET Jérôme, 4) GUERREIRO Danielle, 5) BONNAFOUX Daniel, pour les titulaires ; 1) DUCHER Fabienne, 2) LAMOUREUX Jean François, 3) GRAVA Florence, pour les suppléants.

Le bureau électoral, en application de l'article R. 133 du code électoral, présidé par le Maire, Mr TINET Georges, comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme PRESNEAU Arlette, Mr FALQUE Jean-Louis, Mme PLANCHE Lydie, Mr PLAZANET Jérôme, organise le scrutin.

Le résultat du dépouillement des bulletins, au premier tour de scrutin, est le suivant :

- nombre de votants : 16
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de votes blancs : 0
- majorité de suffrages exprimés : 9

La liste présentée par Mr TINET Georges, Maire, obtient 16 voix.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30 juin 2017****Feuillet : 2017/06/30****Page 2**

Monsieur le Maire proclame élus :

délégués titulaires : 1) TINET Georges, 2) SIVIGNON Jacqueline, 3) PLAZANET Jérôme, 4) GUERREIRO Danielle, 5) BONNAFOUX Daniel.

délégués suppléants : 1) DUCHER Fabienne, 2) LAMOUREUX Jean François, 3) GRAVA Florence.

ELECTION DE REPRESENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération n°2017/06/30/02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), présidé de droit par le Maire, est composé est de 12 membres à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile.

Il précise alors que deux conseillères municipales, Mesdames Sandrine REDONDIE et Céline NITKOWSKI, ont démissionné de leur mandat. Etant aussi élues au Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient de les remplacer.

Ayant obtenu 16 voix chacune, Mesdames PRESNEAU Arlette et PLANCHE Lydie sont élues au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

PERSONNEL REGIME INDEMNITAIRE**Délibération n°2017/06/30/03**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 9 juin 2014 qui a fixé le cadre du régime indemnitaire des agents communaux.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création de l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures,

Il propose de l'adapter afin de pouvoir répondre à la réorganisation du service administratif en ouvrant l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de compléter l'article 1 comme suit :

3 - INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES :

Ce paragraphe est ainsi complété :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30 juin 2017****Feuillet : 2017/06/30****Page 3**

Bénéficiaires : Les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière administrative : Rédacteurs,

Filière technique : Adjointes techniques,

Filière administrative : Adjointes administratifs.

Le coefficient multiplicateur, à appliquer au montant annuel de référence, reste fixé à 2.

Les autres dispositions de l'article 1 ainsi que tous les articles de la délibération déjà mentionnée restent inchangés.

SUBVENTIONS : ASSOCIATION LE GRAND BLEU***Délibération n°2016/06/30/04***

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association « le Grand Bleu » pour le dédommagement des boissons offertes aux groupes qui ont animé la fête d'Auzat qui s'est déroulée les 25 et 26 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 88 € à l'association « le Grand Bleu ».

Délégations du Maire :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations, il n'en a exercé aucune depuis la dernière réunion.

Inauguration de la mairie

Le Conseil Municipal finalise l'organisation de l'inauguration de la mairie qui aura lieu le 1^{er} juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 30 juin 2017**Feuillet : 2017/06/30**Page 4***LISTE DES DELIBERATIONS**

Numéro de la délibération	Objet
2017/06/30/1	Election des délégués sénatoriaux
2017/06/30/2	Election de représentants au CCAS
2017/06/30/3	Personnel – Régime indemnitaire
2017/06/30/4	Subvention Association le Grand Bleu
	Sans délibération : - Délégations du Maire - Inauguration de la Mairie